

Délibération n°2023-01-17d

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : acquisition de logiciels complémentaires portail familles

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président explique que le projet consiste à améliorer du service en ligne auprès des familles et gestion du relais petite enfance.

L'objet de l'opération consiste :

- A l'amélioration du service en ligne auprès des familles en mettant à jour le logiciel afin de faciliter les démarches.
- A l'amélioration de la gestion du relais petite enfance avec l'acquisition d'un logiciel de gestion.

Le coût de l'opération s'élève à 13 605.00 € H.T. soit 16 326.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	5 442.00 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	5 442.00 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	8 163.00 €	60%
TOTAL	13 605.00 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de logiciels complémentaires pour le Portail Familles, pour un montant de 13 605.00 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 5 442 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier

